



# MAIRIE DE BLOYE

## BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 3

☎ : 04.50.01.43.27  
FAX : 04.50.01.43.28  
mairiebloye@wanadoo.fr

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Octobre - Décembre  
2024

**SITE INTERNET**  
www.bloye.fr

**FACEBOOK**  
Mairie Bloye



**HORAIRES  
D'OUVERTURE  
AU PUBLIC**

**LUNDI**  
8H30-12H00

**MARDI**  
16H30-19H00

**JEUDI**  
8H30-14H00

**DANS CE  
NUMÉRO :**

Edito	1
Infos communales	1 à 3
Finances communales	4 à 6
Associations	7 à 8
Autres infos	9 à 12
A vos Agendas	12



Chers Bloyens, Chères Bloyennes,

Je profite de ce bulletin municipal pour vous donner quelques informations.

**Tout d'abord, je vous informe que la vidéoprotection est opérationnelle.**

De plus, je tenais à vous faire un petit rappel concernant le tri sélectif. Un nouveau conteneur pour les cartons volumineux a été **installé avant les fêtes de fin d'année. Ces cartons doivent être absolument aplatis pour ne pas encombrer rapidement ce conteneur.** Pour rappel, le conteneur vert recycle le verre et le conteneur jaune est à destination de tous les autres emballages (plastiques, petits cartons,...) et du papier.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir respecter ces consignes pour le bien-être de tous (des ripeurs/éboueurs, du cantonnier,...).

**Si vous constatez qu'une personne se trompe dans son tri, merci d'avance de lui rappeler les bonnes consignes de recyclage pour notre planète !**

J'espère que la période printanière débute pour le mieux pour vous, en attendant de vous voir prochainement à la commémoration du 8 Mai !

Le Maire  
Patrick DUMONT

### INFORMATIONS COMMUNALES

#### DIMANCHE 09 JUIN 2024 : ELECTIONS EUROPEENNES.

Pour rappel, les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Tous les **5 ans, les citoyens des pays de l'Union européenne élisent au suffrage universel direct** leurs représentants qui siègent au Parlement européen à Strasbourg. On compte **aujourd'hui 705 représentants européens, parfois appelés «eurodéputés».** Ils seront 720 lors du prochain mandat 2024-2029. Les représentants au Parlement européen ne se réunissent pas par pays mais par groupes politiques transnationaux, **aujourd'hui au nombre de sept, répartis suivant différentes tendances politiques.**

Le rôle des représentants au Parlement européen est de formuler, discuter et voter les textes législatifs au niveau européen. A partir de 2024, 81 élus représenteront la France au Parlement européen. Ils étaient 79 lors du précédent mandat du Parlement européen.

Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes. Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune. Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance. Il est possible de faire la demande en ligne sur Maprocuration sur le site suivant «<https://www.maprocuration.gouv.fr/>». Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. **Vous aurez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement «Maprocuration».**

# Informations Communales

## URBANISME : PERMIS DE CONSTRUIRE 2024 ACCORDES.

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX
PAGET Marie	Abri couvert non clos.
HENRIQUES David	Régularisation abri voiture + garage transformé chambre + abri bois + transformation pièce.



## DECLARATIONS PREALABLES 2024 ACCORDEES.

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX
BOSSARD Julien	Clôture
GOURAUD Gérard	Réfection toiture + bardage + pose d'une fenêtre de toit.
GAVELAN Marion	Création d'un appentis.
BENET Jean-Michel	Création d'une dalle pour piscine semi-enterrée.
CLAVEL Mathieu	Pose d'une fenêtre sans ouvrant.
BOUCHEZ Alexandre	Création d'une piscine.
FUMAZ Laurent	Création d'une baie coulissante.

## PETIT RAPPEL SUR PANNEAUPOCKET.

C'est une application mobile d'informations et d'alertes n°1 en France avec plus de 11500 collectivités équipées. Mairies, Gendarmeries, Intercommunalités, Ecoles, Syndicats des eaux... Les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule et unique application sur leur smartphone. La population reçoit en temps réel les notifications des actualités de leur territoire : **c'est l'information qui va vers l'habitant ! C'est gratuit, simple d'usage, disponible sur tous les supports. Ce support vous permet d'être informé sur les travaux de la commune, les coupures d'eau, électricité, les urgences, évènements (fête des mamans, commémorations,...), les cambriolages qui peuvent sévir sur la commune,.... Il n'y a pas de publicité sur PanneauPocket !**



## A VOS AGENDAS ! DATES A RETENIR POUR LE MARCHÉ COMMUNAL !



Pour rappel, la mairie organise le marché communal tous les 3<sup>èmes</sup> dimanches du mois de 08h30 à 12h30 au carrefour de la Garde de Dieu. Vous y trouverez fruits et légumes, produits marocains, produits antillais, vin, miel, food truck, avec buvette....

Vous trouverez ci-après les prochaines dates du marché :

- ⇒ Dimanche 19 Mai 2024
- ⇒ Dimanche 16 Juin 2024
- ⇒ Dimanche 21 Juillet 2024

Pour le marché communal du Dimanche 19 Mai 2024, pour régaler vos papilles, la commerçante «Chez Kenza» vendra des parts de paëlla au prix de 13€ la portion. Pour votre commande, il suffit d'appeler au 06.20.28.75.51 (Kenza) ou au 06.86.08.33.32 (Madame Isabelle BOUCHET) au plus tard le Dimanche 12 Mai 2024.

Au plaisir de vous voir ou revoir !



## CAMPAGNE DE BROYAGE MARS 2024.

La municipalité et la commission environnement remercient les bénévoles, Monsieur Lionel ROSSET qui a prêté «mains fortes» et a accompagné l'adjoint au Maire en charge de l'environnement, Monsieur Stéphane BOUCHET, ainsi que notre agent technique, Eric DUPONT-DUCRETET lors de cette campagne de broyage. C'est une vingtaine de familles qui ont profité de cette opération de broyage du lundi 11 au mercredi 13 mars 2024.

Environ une petite 60<sup>aine</sup> de m<sup>3</sup> de végétaux ont pu être broyés sur la commune. Le broyage des végétaux permet de réduire la masse des déchets végétaux dans votre jardin et de les valoriser.

**Il constitue un paillage esthétique permettant de réduire l'évaporation des sols, d'améliorer votre compost,...**

Monsieur le Maire ainsi que les conseillers municipaux remercient également la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, service «Prévention et Valorisation des Déchets» pour le prêt du matériel. Au vu du succès rencontré lors de cette édition de début d'année 2024 de broyage, celui-ci devrait être reconduit à l'automne et au printemps prochain (dates à confirmer), sur inscription en mairie.



## UN PETIT «COUP DE NEUF» AU BLAUDIACUM !

La municipalité remercie Monsieur Gérard RICHART, 4<sup>ème</sup> adjoint à la mairie, pour ses talents de peintre et de remise en état pour le Blaudiacum se trouvant sur la façade de la mairie !



Avant



Après

## FINANCES COMMUNALES 2023

## BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes  
**433 038,47 €**

Dotations et participations de l'Etat  
**70 168,91 €**

Produits d'exploitation  
**42 460,20 €**

Autres produits de gestion courante  
**13 517,67 €**

Produits financiers  
**2,20 €**

RECVTES DE FONCTIONNEMENT

= 559 187,45 €

77,44%

La plus grande partie des recettes de fonctionnement provient des impôts et taxes notamment de la part communale de la taxe d'habitation sur les biens secondaires et de la taxe foncière. Des attributions de compensation sont versées par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ; il s'agit d'un reversement d'une partie de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE ; ancienne Taxe Professionnelle).

12,55%

Les dotations de l'Etat permettent une aide au fonctionnement courant de la commune + écritures comptables sans conséquences demandées par la trésorerie de Rumilly (recettes/dépenses).

7,59%

Ces recettes sont générées, entre autres, par la facturation des services scolaires (restaurant scolaire et garderie) et des concessions au cimetière.

2,42%

Ces recettes sont générées, entre autres, par la location du foyer rural "Yves de Mouxy", la publicité dans le bulletin municipal, des remboursements d'assurance **suite à des sinistres, des remboursements de l'Assurance Maladie...**

0,00%

Dividendes sur parts sociales.

Dépenses de gestion  
**172 772,40 €**

Frais de personnel et indemnités des élus  
**243 916,11 €**

Intérêts d'emprunts  
**24 398,49 €**

Reversement à l'Etat  
**10 362,00 €**

Participations et subventions  
**16 375,04 €**

Charges exceptionnelles  
**5 104,20 €**

DEPVSES DE FONCTIONNEMENT =

472 928,24 €

36,53%

Charges fixes diverses : eau, électricité, téléphone, assurance, fournitures d'entretien, chauffage, sel de déneigement, fournitures scolaires, entretien des **bâtiments et de la voirie, honoraires...**

51,58%

Salaires et charges (services administratifs, scolaires, techniques et culturels) ainsi que les indemnités des élus.

5,16%

Remboursement des intérêts des emprunts.

2,19%

FPIC et FNGIR : recettes prélevées pour un reversement à des intercommunalités et communes moins favorisées.

3,46%

Participations ou subventions attribuées aux structures telles que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), l'APE (Association des Parents d'Elèves), la Bibliothèque, le CAB (Comité d'Animation de Bloye), l'ACSEB (Association Culturelle et Sportive de l'Ecole de Bloye), la SPA, le SIGEA (Syndicat **Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais...**

1,08%

Ecritures comptables sans conséquences demandées par la trésorerie de Rumilly (recettes/dépenses).

## BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

Taxes d'urbanisme et d'aménagement <b>5 708,45 €</b>	RECETTES D'INVESTISSEMENT = <b>162 309,99 €</b>	3,52%	Reversement par l'Etat de la part communale des taxes d'urbanisme et d'aménagement perçues au titre des permis de construire et des déclarations préalables.
Remboursement TVA (FCTVA) <b>36 121,36 €</b>		22,25%	Remboursement à la commune par l'Etat d'une partie de la TVA payée sur les investissements 2021.
Opérations patrimoniales <b>120 480,18 €</b>		74,23%	Ecritures comptables sans conséquences demandées par la trésorerie de Rumilly (recettes/dépenses).

Remboursement capital emprunts <b>80 468,80 €</b>	DEPENSES D'INVESTISSEMENT = <b>252 021,58 €</b>	31,93%	Remboursement du capital des emprunts.
Autres installations, matériel et outillage techniques <b>46 176,50 €</b>		18,32%	Dépenses concernant l'achat de matériel technique (tronçonneuse et élagueuse), d'illuminations de Noël, de bancs ainsi qu'une partie de la vidéoprotection.
Opérations patrimoniales <b>120 480,18 €</b>		47,81%	Ecritures comptables sans conséquences demandées par la trésorerie de Rumilly (recettes/dépenses).
Frais d'études <b>4 896,00 €</b>		1,94%	Les frais d'études sont liés à l'accompagnement par le CAUT74 concernant l'aménagement d'un futur lotissement à la Garde de Dieu.

## BUDGET 2024

## DEPENSES

Frais de personnel et indemnités des élus  
**326 101,00 €**

Dépenses de gestion  
**275 908,18 €**

Intérêts d'emprunts  
**25 000,00 €**

Reversement à l'Etat  
**13 000,00 €**

Autres charges diverses  
**3 000,00 €**

FONCTIONNEMENT =  
**643 009,18 €**

## RECETTES

Impôts et taxes  
**391 634,24 €**

Résultat de fonctionnement reporté  
**147 872,30 €**

Autres produits  
**6 000,00 €**

Dotations et participations  
**57 502,64 €**

Produits d'exploitations  
**40 000,00 €**

## DEPENSES

Remboursement d'emprunts (capital)  
**82 700,00 €**

Immobilisations incorporelles  
**10 000,00 €**

Immobilisations corporelles  
**1 726 312,82 €**

INVESTISSEMENT =  
**1 819 012,82 €**

## RECETTES

Subventions d'investissement  
**66 715,80 €**

Dotations diverses  
**10 091,26 €**

Solde d'investissement reporté (positif)  
**1 742 205,76 €**



## COMITE D'ANIMATION DE BLOYE (CAB).

Le Comité d'Animation de Bloye (CAB) organise une sortie en car le dimanche 7 juillet 2024 au Safari de Peaugres. Vous trouverez dans ce bulletin le formulaire d'inscription et le déroulé de la journée.

Si vous voulez y participer, merci de nous le retourner avant le 15 mai 2024.



L'équipe du CAB.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE).

Chers parents, chers voisins,

Vous avez été encore nombreux à venir nous retrouver pour le traditionnel carnaval de l'école de Bloye le Samedi 16 Mars 2024. MERCI à tous !

Comme d'habitude, les enfants étaient ravis de se retrouver déguisés. Mais cette fois, pour défiler dans les rues de Bloye, nous avons dû suivre le rythme endiablé de la batucada «Les Maillochitos» de Rumilly.

Nous vous donnons maintenant rendez-vous pour un tournoi de pétanque, le Samedi 25 Mai 2024. Les modalités d'inscription vous seront communiquées rapidement.

A bientôt !



L'équipe de l'APE.  
La présidente.

# Le Coin des Associations

Les informations publiées sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs

## ANIMATION SPORTIVE FÉMININE/FAMILIAL DU GENEVOIS ET DE L'ALBANAIS (ASFGA).

Le dimanche 24 mars 2024 s'est déroulé un tournoi inter-villages de foot au city-stade de Bloye pour les enfants de CM1-CM2 organisé par l'Animation Sportive Féminine/Familial du Genevois et de l'Albanais (l'ASFGA), dirigé par Monsieur Philippe Zanatta. Malgré le temps instable et pluvieux, les enfants et leurs parents ont pu profiter d'un dimanche sportif en famille.

Pour cette première édition, trois équipes se sont confrontées : BLOYE, SALES et LORNAY. Chaque équipe a pu présenter une équipe de football.

A l'issue des matchs, c'est l'équipe de SALES qui remporte cette première manche. D'autres animations sportives étaient mises en place pour le plus grand plaisir des enfants.

La seconde manche s'est tenue le dimanche 7 avril 2024 à SALES et la dernière manche se tiendra le samedi 4 mai 2024 à LORNAY.

Chacun a pu se désaltérer et se restaurer au food truck «Ô Pat's food truck» qui s'est déplacé pour l'événement.

Merci à tous pour votre participation !



## URGENCES VÉTÉRINAIRES.

Depuis le mois de septembre 2023, le 3115 Urgences Vétérinaires®, numéro 100% gratuit (tarification numéro vert), est disponible. En **cas d'urgence avec leur animal de compagnie, vous pouvez** contacter 24h/24 ce numéro, composer le code postal et vous serez mis en relation avec un service vétérinaire de garde à **proximité. L'appel, la mise en relation et la communication sont** 100% gratuits depuis les téléphones fixes et



**mobiles, tous opérateurs confondus. L'objectif du 3115 est de** lutter contre le développement des numéros surtaxés qui exploitent la détresse des propriétaires **d'animaux face à une situation difficile. Et pour cela, il a été souhaité de simplifier et fluidifier l'accès à un professionnel de garde, le tout à l'aide d'un** numéro 100% gratuit. **En 2023, le 3115 est accessible à plus de 30 millions d'habitants en France,** sur 47 départements français et plus de 8300 communes.



A retenir : Numéro de téléphone : 3115 (gratuit depuis fixes et mobiles) et Site internet : [www.urgences-veterinaires.fr](http://www.urgences-veterinaires.fr)

## LA CARTE VERTE D'ASSURANCE AUTOMOBILE EST SUPPRIMÉE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024.

**Vous n'avez plus besoin d'apposer sur le pare-brise de votre véhicule, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, le «papillon vert» prouvant que vous avez souscrit à un contrat d'assurance. Les modalités de contrôle de l'obligation d'assurance évoluent pour l'ensemble des véhicules immatriculés en France, à la suite d'un décret publié au Journal officiel le 9 décembre 2023. Pour vérifier que vous avez bien respecté l'obligation d'assurance de votre véhicule, les forces de l'ordre utiliseront le Fichier des Véhicules Assurés (FVA). Cet outil numérique est alimenté par les assureurs qui y indiquent tout renouvellement de contrat ou toute souscription d'un nouvel engagement. Cette disposition concerne les différents véhicules immatriculés, autrement dit les voitures, les véhicules utilitaires (fourgons, camionnettes...), les motos, les scooters,...**

Jusqu'à là, en cas de contrôle, deux documents vous permettent de prouver votre respect de l'obligation d'assurance : l'attestation d'assurance, aussi appelée «carte verte», que vous devez avoir à portée **de main (dans votre véhicule, votre portefeuille...)** et le certificat d'assurance, également dénommé «papillon vert», à apposer sur votre véhicule. À la place de la carte verte et du papillon vert, votre assureur vous remettra désormais un «**mémo véhicule assuré**» lors de la souscription de votre contrat d'assurance ou à l'occasion d'un changement de véhicule.



Lorsque vous êtes assuré depuis moins de 72 heures, il se peut que votre véhicule ne soit pas encore présent **dans le fichier des véhicules assurés. Vous pouvez alors en cas de contrôle présenter aux forces de l'ordre le** mémo véhicule assuré. Ce document pourra aussi vous être utile pour avoir les informations nécessaires à la rédaction d'un constat amiable, ou pour avoir les coordonnées de votre assistance en cas de panne. Cette année, exceptionnellement, les assureurs vont transmettre à tous leurs assurés un mémo véhicule assuré. Avant de recevoir ce document, conservez la dernière carte verte qui vous a été transmise ; elle reste valable **jusqu'à sa date de fin de validité.**

# Autres informations

## Le guide du compostage individuel



## DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS.

Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, c'est moins d'une dizaine de foyers de Bloye qui ont pu retirer gratuitement le composteur de 400L, (en matière plastique 100% recyclée et recyclable), offert par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie. En effet, le nombre de réservation de composteurs n'était pas suffisant et judicieux pour maintenir la permanence du 22 mars 2024. Ce retrait a pu avoir lieu directement en mairie, après que les administrés(ées) en aient été informés(ées). Si vous n'avez pas pu profiter de cette occasion, vous avez encore la possibilité de vous équiper en vous rendant les mercredis entre 15h et 17h au centre technique intercommunal, 4 route des Bois, à côté de la déchetterie de Broise. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service de Prévention et Valorisation des Déchets à : [dechets@rumilly-terredesavoie.fr](mailto:dechets@rumilly-terredesavoie.fr) ou au 04.50.01.86.91.

### Les 3 règles d'or pour avoir un compost de qualité :

- une humidité de 60 % (Faites le test de la «boule», prenez une poignée de compost dans votre main et serrez-la. Il ne doit pas y avoir de liquide qui s'échappe et la boule doit rester formée lorsque vous réouvrez la main).
- un rapport de 70/30 entre les matières vertes (Épluchures, restes de repas, tontes de gazon, marc de café,...) et les matières brunes (Broyat, feuilles mortes, copeaux de bois, herbes sèches,...).
- une oxygénation régulière plus c'est régulier moins c'est difficile, brasser tous les 15 jours avec une fourche ou autre, sur une hauteur de 30 cm. C'est indispensable pour une bonne décomposition des déchets et surtout éviter les mauvaises odeurs et le développement des moucheron.

**Si vous avez des difficultés ou besoin de conseils, profitez de l'aide de référents compétents, à l'écoute et très sympathiques.**

Sources Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la mairie.

## MATÉRIEL BRUYANT.

Si votre voisin met la sono à fond, si un chien aboie toute la journée... que faire pour retrouver le calme ? Tentez d'abord de régler le différend à l'amiable, rencontrez votre voisin, expliquez-lui calmement les désagréments que vous subissez et essayez de trouver un arrangement, car on ne vit pas à la campagne comme on vit en ville : on a la chance de connaître son voisin ! La tranquillité est appréciée de tous et elle doit être respectée par tous. Il est donc bon parfois de rappeler, noter et respecter les horaires de tonte, tronçonnage, travaux,... horaires définis par arrêté préfectoral :

- ⇒ du lundi au vendredi : de 8h00 à 20h00,
- ⇒ le samedi : de 9h00 à 12h00 de 14h30 à 19h00,
- ⇒ le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté n°324 DDASS/2007 relatif aux bruits de voisinage du 26 juillet 2007.**

**Respecter ces horaires, c'est respecter ses voisins !**

*N.B. : "Ces obligations ne concernent pas les travaux effectués par les exploitants agricoles"*





## LE FRELON ASIATIQUE.

Le frelon asiatique, classé comme espèce exotique envahissante, poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Le frelon asiatique se différencie notamment du frelon européen par sa couleur beaucoup plus sombre. Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la Fédération Régionale des Groupements Défense Sanitaire (FRGDS), vise à repérer et faire détruire les **nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année : les nids primaires, visibles dès les premiers beaux jours, au printemps et les nids secondaires, visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit. Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée ; il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi, les nids doivent être détruits par des spécialistes. Les pompiers interviennent seulement dans les lieux publics (voies publiques, établissements scolaires,...) et en cas de danger immédiat. Si vous suspectez la présence de frelons asiatiques, n'intervenez pas seul, signalez-le en ligne sur la plateforme : <https://www.frelonsasiatiques.fr/> ou à la mairie. Nous comptons sur vous !**



## NE BRÛLEZ PAS VOS DÉCHETS VERTS, VALORISEZ-LES !

Le brûlage des déchets verts est une activité polluante qui contribue à **la dégradation de la qualité de l'air. Lors de la combustion sont émis** des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé des populations. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique interdite sur l'ensemble du département. Les contrevenants s'exposent à une amende **forfaitaire par brûlage constaté pouvant aller jusqu'à 750 €.** **Brûler 50 kg de végétaux équivaut à rouler pendant 6000 kms avec une voiture diesel récente en circulation urbaine.** Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez-les en améliorant la qualité des sols de jardin : compostage domestique, broyage et paillage, tonte sans ramassage de l'herbe...!



## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES.



Les violences physiques, psychologiques, verbales, matérielles, économiques et cyber-violences ainsi que les menaces et humiliations sont punies par la loi. Notre commune se mobilise en se dotant «d'élus ruraux relais de l'égalité» pour :

- Etre à l'écoute des victimes et de les accompagner vers des structures adaptées.
- Assurer un suivi de toute procédure enclenchée à la suite des violences.

**A Bloye, vos élus Relais de l'Égalité sont Mesdames Isabelle BOUCHET (06.86.08.33.32) et Nathalie BOUCHET (06.19.39.16.06).** La commune a également une adresse mail «[errebloye@gmail.com](mailto:errebloye@gmail.com)» qui sera consultée uniquement par ces deux élus. Si vous êtes victimes ou témoin de violences, n'hésitez pas à nous contacter.

## RECENSEMENT DES FRONTALIERS

Chaque année, le département de la Haute-Savoie répartit la part de la Compensation Financière Genevoise (CFG) qui est reversée aux communes selon le nombre de leurs résidents qui travaillent dans le canton de Genève. **Les Suisses et doubles nationaux, qui n'ont pas besoin d'un permis G (Genève), sont invités à se faire connaître en mairie impérativement au plus tard mercredi 20/06/2024 en précisant les informations suivantes : Nom et prénom(s), date de naissance, nom de l'employeur ou de la filiale, nom de la commune genevoise de l'employeur. Merci d'avance de votre collaboration.**

## GUIDE SUR LES CONSIGNES DE TRI

**ON VOUS GUIDE SUR LES CONSIGNES DE TRI**

Le SIVALOR, Syndicat Intercommunal de VALORisation, vous encourage à trier au quotidien, peu importe l'endroit. Il n'est cependant pas évident de savoir où se trie chaque déchet, en particulier avec la simplification récente des consignes de tri. **Voici un récapitulatif pour vous aider :**

- Tous les emballages et les papiers CONTENANT JAUNE** (emballages alimentaires, journaux, magazines, etc.)
- Tous les emballages en verre CONTENEUR VERT** (bouteilles, bocaux, etc.)
- Toutes les ordures ménagères (essuie-tout, objets en plastique, vaisselle cassée...) POUBELLE GRISE**
- Tous les bio-déchets (herbe, feuilles, épluchures, sachets de thé, filtres à café, pain, coquilles d'œufs...) COMPOST**
- Les gros cartons, les petits électroménagers, les piles, les batteries et les ampoules : DÉCHÈTERIE**

Qu'est-ce qu'un emballage ? Un emballage couvre et protège, transporte, et informe le consommateur.

Notre conseil : téléchargez l'application Guide du Tri de CITEO pour connaître facilement la consigne de tri correspondant à chaque déchet, où que vous soyez.

**sivalor**  
Syndicat Intercommunal de VALORisation

## A vos Agendas

MERCREDI 8 MAI 2024 : Commémoration du 8 MAI 1945 à 10h15 au Monument aux Morts, ouvert à tous.

LUNDI 20 MAI 2024 : Fermeture exceptionnelle de la mairie de 08h30 à 12h00 (lundi de Pentecôte).

SAMEDI 25 MAI 2024 : Fête des Mères, 11h00 à la salle du conseil municipal de la mairie.

SAMEDI 25 MAI 2024 : **Tournoi de pétanque, à 10h00, organisé par l'Association des Parents d'Elèves (APE), avec pré-inscriptions à partir de 09h00.**

DIMANCHE 09 JUIN 2024 : Elections européennes.

SAMEDI 29 JUIN 2024 : **Fête de l'école à 16h00, spectacle et kermesse l'après-midi et repas en soirée à partir de 19h00 au Foyer Rural «Yves de Mouxy». Organisée par l'Association des Parents d'Elèves (APE).**

DIMANCHE 07 JUILLET 2024 : Sortie en car au Safari de Peaugres, organisé par le Comité d'Animation de Bloye (CAB), sur inscriptions.

SAMEDI 20 JUILLET 2024 : **Projection du film «Les Petites Victoires» au Ciné d'été à 22h00** (heure de début du film), sur le parking du Foyer Rural «Yves de Mouxy», en partenariat avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, ouvert à tous.

SAMEDI 27 JUILLET 2024 : **Repas dansant en soirée, organisé par le Comité d'Animation de Bloye (CAB) (informations à venir).**

Responsable Publication : Patrick DUMONT

Comité de validation : Claire NONIN, Isabelle BOUCHET, Gérard RICHART, Laurent BONIAUD, Marie-Rose GUIGON, Patrick DUMONT

Distribution : Véronique ROQUART

Crédits Photos : Mairie de Bloye, Ecole, APE, CAB, Hebdo des Savoie

Ne pas jeter sur la voie publique.